

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2018 : les ventes de modèles hybrides sont très dynamiques

En avril 2018, 12 571 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 10,1 % par rapport à avril 2017. Il s'agit de la douzième augmentation d'affilée et de la vingt-septième au cours des trente derniers mois. La précédente plus longue période de croissance continue date de dix-neuf ans (seize hausses consécutives de mai 1998 à août 1999). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,7 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 13 %, ont représenté 61 % des immatriculations du mois d'avril. Les évolutions par rapport à avril 2017 ont été marquées par la poursuite du déclin des modèles roulant au gazole (- 7 %). Les acquisitions de motorisations essence (+ 25 %), hybrides (+ 97 %) et électriques (+ 26 %) ont été vigoureuses. Les ventes de voitures auprès des ménages se sont accrues de 20 %. Les acquisitions réalisées par les sociétés (dont les loueurs de véhicules) et le secteur public n'ont, en revanche, progressé que de 3 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2018

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 988	1 429	562	1 156	1 495	7 630
Cyclomoteur	97	59	19	21	82	278
Motocycle	286	130	52	105	136	709
Voiturette	28	8	4	12	14	66
Remorque légère et caravane	183	114	63	94	96	550
VASP léger	375	170	65	81	161	852
Autobus et autocar	5	5	-	-	6	16
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	604	329	92	147	251	1 423
Camion	26	10	6	11	21	74
Tracteur routier	67	39	12	14	58	190
Semi-remorque	65	29	35	11	69	209
Remorque lourde	3	5	1	1	11	21
VASP lourd	5	6	3	4	4	22
Tracteur agricole	55	67	53	34	67	276
Engin agricole (autre que tracteur)	56	63	59	36	41	255
Ensemble	4 843	2 463	1 026	1 727	2 512	12 571

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En avril 2018, 7 630 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 13,2 % par rapport à avril 2017, supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 9,1 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 9,4 % dans la région et de 5,6 % dans l'Hexagone.

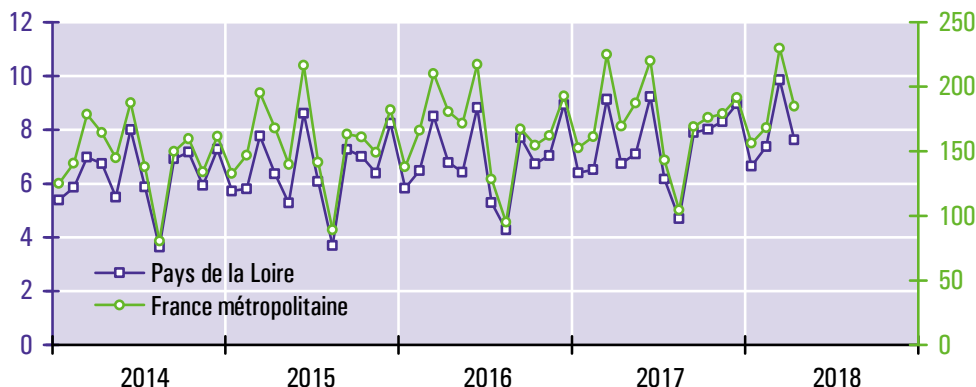
En avril, le marché a été principalement soutenu par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 20,4 % par rapport à avril 2017 (du jamais vu depuis décembre 2013). Les acquisitions d'automobiles par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) ont été nettement moins vigoureuses (+ 2,9 %).

En avril, la répartition des ventes par énergie a confirmé la tendance des mois précédents, marquée par la suprématie des véhicules essence, la poursuite du recul du gazole et la croissance des immatriculations de voitures « propres » (peu émettrices de CO₂).

Pour le sixième mois consécutif, les ventes de modèles gazole ont reculé dans la région (- 6,7 % en avril). La perte d'intérêt des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard du diesel est un effet de la disparition progressive de l'avantage fiscal accordé au gazole pendant des décennies.

Le segment des motorisations hybrides est en forte croissance. Ses ventes ont doublé par rapport à avril 2017 (+ 97 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

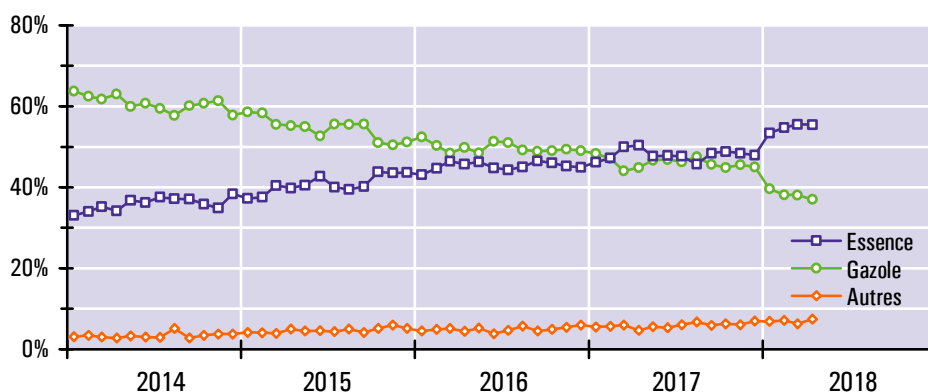
	Avril 2018			Mai 2017 à avril 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 988	39 %	+ 12 %	35 174	38 %	+ 12 %
Maine-et-Loire (49)	1 429	19 %	+ 10 %	17 800	19 %	+ 10 %
Mayenne (53)	562	7 %	+ 14 %	6 373	7 %	+ 3 %
Sarthe (72)	1 156	15 %	+ 9 %	14 655	16 %	+ 8 %
Vendée (85)	1 495	20 %	+ 22 %	17 920	19 %	+ 7 %
Essence	4 234	55 %	+ 25 %	46 262	50 %	+ 18 %
Gazole	2 825	37 %	- 7 %	39 780	43 %	- 2 %
Hybride	464	6,1 %	+ 97 %	4 498	4,9 %	+ 56 %
Électricité	103	1,3 %	+ 26 %	1 348	1,5 %	- 5 %
Autres motorisations	4	0,1 %	+ 300 %	34	0,0 %	- 15 %
Personnes morales	2 875	38 %	+ 3 %	39 233	43 %	+ 10 %
Personnes physiques	4 755	62 %	+ 20 %	52 689	57 %	+ 9 %
Ensemble	7 630	100 %	+ 13 %	91 922	100 %	+ 9 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2018 et celles d'avril 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

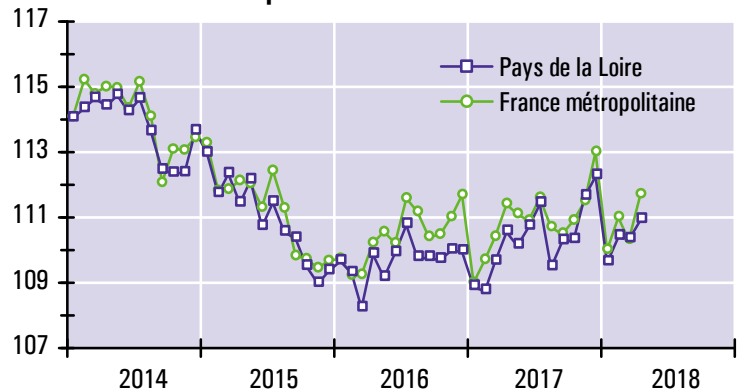


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en avril 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,9 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à avril 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

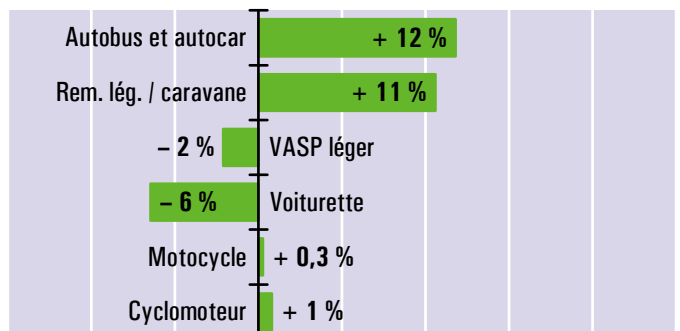
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 40 % et 34 % des immatriculations d'avril. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars a progressé de 12 %, mais les ventes ont diminué de moitié au cours des cinq derniers mois.

En avril, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 15,2 % à celle du même mois de 2017. Au cours des douze derniers mois, les ventes ont augmenté de 9,4 %. Le marché le plus dynamique est celui des semi-remorques (+ 21,1 %). Leurs immatriculations ont respectivement progressé de 36 %, de 50 %, de 34 % et de 69 % lors des quatre premiers mois de 2018.

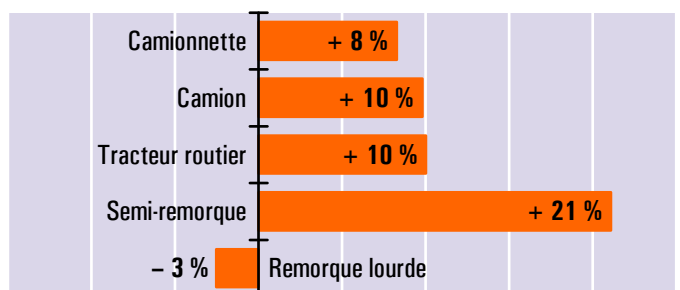
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds et de tracteurs agricoles sont bien orientées. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont en revanche reculé de 7,2 % sur un an, mais les ventes se sont redressées au cours des deux derniers mois (+ 4 % en mars et + 37 % en avril).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

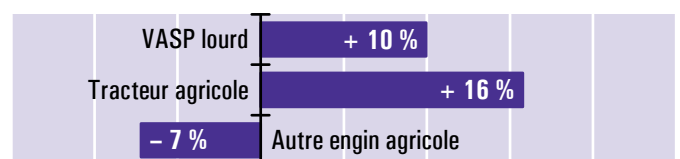
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2017 à avril 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2016 à avril 2017)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).